

Règlement de l'offre parrainage valable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Article 1 : Définitions

Parrain : Toute personne physique qui communique à HONESTY les coordonnées d'un tiers, susceptible d'acquérir ou vendre un bien immobilier via l'intermédiaire d'HONESTY.

Filleul : Toute personne physique, dont les coordonnées n'ont pas été encore transmises par un autre parrain ou directement à HONESTY.

Article 2 : Fonctionnement du Parrainage

Le Parrain transmet à HONESTY les coordonnées de son/ses filleul(s) par mail à :

honesty.immobilier@gmail.com

Les coordonnées complètes du parrain ainsi que celles du filleul seront demandées (nom, prénom, mail, téléphone).

L'offre de Parrainage est soumise au respect par le Parrain et le Filleul des conditions décrites dans le présent règlement. A défaut, le Parrainage ne sera pas pris en compte.

Article 3 : Description de l'Offre Parrainage

3.1 Parrain : Le parrain doit renseigner les coordonnées de son filleul entre le 15/12/2021 et le 31/12/2022 INCLUS. Si le filleul achète ou vend un bien immobilier via l'intermédiaire d'HONESTY, le Parrain bénéficiera de 1 000 € en bons cadeaux remis au plus tard 30 jours après la signature de l'acte authentique de son filleul chez le notaire.

3.2 Filleul : Afin que le parrain bénéficie des 1 000 € en bons cadeaux, le filleul devra acquérir ou vendre un bien immobilier au prix d'au moins 150 000 €.

Article 4 : Conditions de l'Offre Parrainage

4.1. Le Parrain pourra parrainer autant de filleuls qu'il le souhaite (si coordonnées renseignées entre le 15/12/2021 et le 31/12/2022 INCLUS).

4.2. Le Parrain et le Filleul doivent impérativement être majeurs et capables juridiquement.

Le Parrain et le Filleul doivent impérativement être des personnes physiques. Aucune personne morale ne peut bénéficier de l'Offre Parrainage.

Le Filleul ne doit pas être sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice.

4.3. HONESTY interdit toute modification des conditions de l'Offre Parrainage sous peine d'exclusion du bénéfice de l'Offre Parrainage.

4.4. HONESTY se réserve la possibilité de modifier ou de mettre fin à tout moment à l'Offre Parrainage moyennant la diffusion d'une information sur notre site internet <https://www.honesty-immobilier.com/>

La Société HONESTY, S.A.R.L au capital de 1 000€, dont le siège social est 222 Place Ernest Granier, 34000 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 822 895 462

- *Agence immobilière titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce" n° 3402 2016 000 013 512 délivrée par la CCI de Montpellier.*
- *Garantie RCP : contrat n°902094 M - MMA IARD - 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9.*
- *Non perception de fonds*